



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales de l'Eure représentée par le président de son conseil d'administration, M. Philippe CHARPIN et par son Directeur, M. Charles MONTEIRO, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de communes Roumois Seine, représentée par son Président, M. Vincent MARTIN, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de l'Eure en date du 10 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;
Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Roumois Seine en date du 28 novembre 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux.

A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

La Communauté de communes Roumois Seine a 40 375 habitants (INSEE 2020). La Caf couvre 49,4 % de ses habitants, soit 19 958 personnes couvertes en 2020 (se place à la 7ème place sur les 13 EPCI du département de l'Eure en termes de personnes couvertes). Parmi ces allocataires, 4,22 % des ménages sont des couples sans enfant, 22,49 % des personnes isolées sans enfant, 59,57 % des familles biparentales et 13,59 % des familles monoparentales. Ces deux premiers taux sont les plus faibles du département. Les ménages à bas revenus sont les moins représentés sur ce territoire par rapport aux EPCI de l'Eure.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

La Communauté de communes Roumois Seine offre aux habitants du territoire 112 places dans 4 Structures Multi-accueil, 3 RPE, 22 ALSH périscolaires, 8 ALSH extrascolaires et 2 ALSH Adolescents.

Le territoire porte un projet CLAS pour un collectif collègue, et une action parentalité dans le cadre du REAAP.

3 Espaces France Services et 2 antennes sont ouvertes depuis 2022 sur le territoire.

1 Espace de Vie Sociale associatif est implanté sur la commune de Bourg-Achard.

- Le territoire et ses champs d'intervention prioritaires suivants :

Les champs d'intervention prioritaires sont :

- Une réflexion à une offre de garde petite enfance en adéquation aux besoins sur tout le territoire,
- Développer une offre parentalité adaptée aux besoins du territoire,
- Développement d'une offre pour la jeunesse et la citoyenneté,
- Accompagner l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- Permettre un accès aux droits et à l'inclusion numérique pour tous.

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, l'emancipation, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'inclusion des enfants en situation de handicap sur le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Eure et la Communauté de communes Roumois Seine souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes Roumois Seine concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes Roumois Seine met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent : (*extrait du PEL 2019-2022*)

- L'accès aux droits et services de proximité pour tous (mobilité, handicap, équité, sport, loisirs, culture, précarité),
- Le soutien à la parentalité (articulation vie professionnelle et vie familiale),
- La place et besoins spécifiques des 16-25 ans,
- La continuité et cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant et acteurs éducatifs,
- Le soutien et orientation des usagers du territoire en situation de handicap.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;

Les principaux enjeux et orientations dégagés du diagnostic partagé sont :

- **La continuité éducative et l'accompagnement à la parentalité** : favoriser une éducation partagée et continue pour les enfants et les adolescents,
- **La Jeunesse et la citoyenneté** : développer une politique jeunesse partagée sur l'accompagnement à l'accès à l'autonomie des jeunes et de promotion de l'engagement et de la citoyenneté active locale,
- **La santé et le handicap** : développer la promotion de la santé publique et renforcer les moyens permettant l'inclusion des enfants porteurs de handicaps,
- **L'Accès aux droits et l'inclusion numérique** : développer les leviers permettant l'accès aux droits et faciliter l'inclusion numérique éducative et citoyenne.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de et la Communauté de communes Roumois Seine s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ». (Cf. Convention d'Objectifs et de Financement)

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

La démarche conduite en 2023 permettra d'identifier les objectifs partagés et engagements réciproques avec l'ensemble des institutions et partenaires concernés, et fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la communauté de communes Roumois Seine.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire ;
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de communes ;
- Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues annuelles du plan d'actions et de la démarche PESL. Les indicateurs d'évaluation seront, dans le semestre après la contractualisation de la CTG, déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant cette évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation seront intégrés par avenant à la CTG, en 2023, avec les fiches actions.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bourg-Achard

Le 29 novembre 2022

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf		La Communauté de communes Roumois Seine
Le Directeur,	Le Président,	Le Président,
Charles MONTEIRO.	Philippe CHARPIN.	Vincent MARTIN.

ANNEXE 1 – Diagnostic partagé

Diagnostic réalisé par le cabinet *Rarrbo Consultant*.

DIAGNOSTIC PESL Projet Educatif Social Local Communauté de communes Roumois Seine

Rapport final

Diagnostic

Document 1/3

22 Septembre 2022

Rarrbo Consultants

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

1

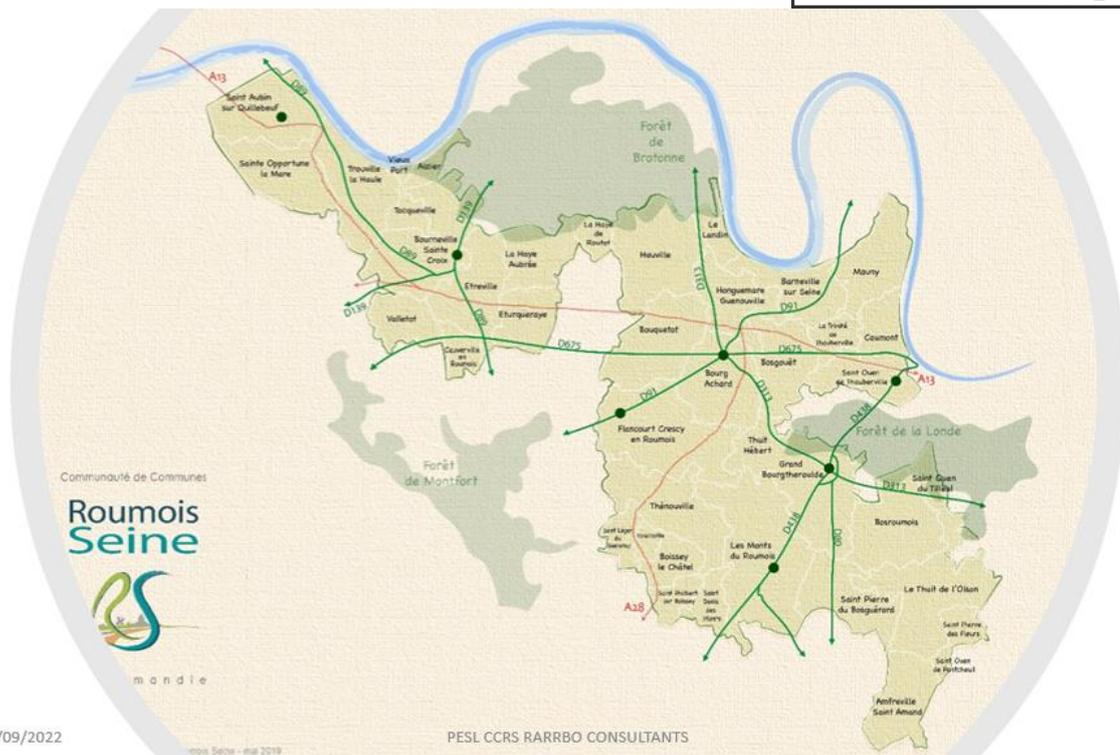
SOMMAIRE

- **Document 1/3**
 - Introduction et éléments de contexte
 - Présentation du territoire
 - État des lieux thématique
 - L'enquête auprès des parents
 - L'enquête auprès des jeunes
 - La concertation avec les partenaires : séminaire du 15.06.22
- **Document 2/3**
 - Synthèse et enjeux identifiés
 - Les préconisations en vue de la CTG
- **Document 3/3**
 - Annexes

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

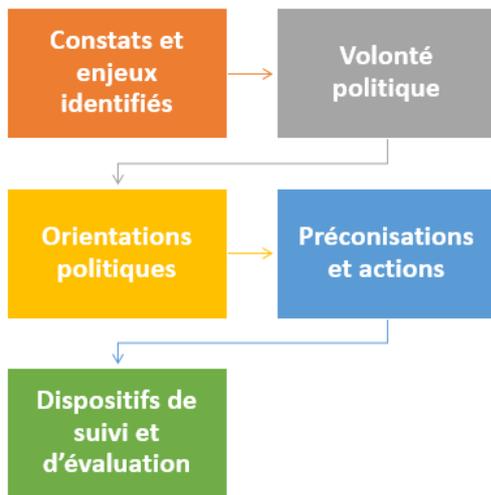
2



Introduction et éléments de contexte

- **Diagnostic réalisé dans le cadre du Projet Educatif Social Local. Le PESL servira de cadre pour la signature de la convention territoriale globale (CTG). Cette dernière intervient à la suite du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).**
- **Rappel : Pour la CNAF, la CTG est « avant tout un levier de décision permettant la mise en œuvre d'un projet de territoire ».**
- **La nouvelle convention élargit le champ d'intervention du CEJ. La CCRS en lien avec la CAF de l'Eure a retenu les thématiques suivantes : la continuité éducative, la jeunesse et la citoyenneté, la parentalité, le handicap, l'inclusion numérique et l'accès aux droits.**

Schéma global du Projet Educatif Social Local



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

5

Éléments de contexte :

- La continuité éducative est étroitement liée à la coéducation : l'accompagnement dès la prime enfance jusqu'à l'entrée dans la vie adulte en lien avec les instances de socialisation : la famille, l'école et l'environnement social.
- Prise en compte de la pluralité des catégories de l'enfance et de la jeunesse.
- Le projet territorial est fortement lié à une politique partenariale avec un pilotage de la collectivité.
- La jeunesse est une ressource pour le territoire.
- La citoyenneté et l'engagement comme levier du jeune citoyen
- La santé globale (au sens de l'OMS), l'impact de la crise sanitaire Covid19 et la prise en compte des problématiques liées au handicap.

Présentation du territoire

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

6

1ere caractéristique :

- Situé au nord du département, le long de l'A13 et des boucles de la Seine, l'EPCI regroupe 40 communes dont 16 ont moins de 500 habitants et 5 plus de 2 000 habitants. Une population de plus de 41 000 habitants en 2019.
- Il échappe au modèle dominant des intercommunalités avec une ville siège et des communes périphériques. La CCRS à plusieurs centralités internes et des centralités externes (dont la métropole rouennaise). Par conséquent l'équilibre territorial de l'offre locale des services est un enjeu en tant que tel.
- Ce dernier est un objectif opérationnel notamment du fait que la CCRS est issue de 4 structures intercommunales depuis 2017.

2e caractéristique :

- Un dynamisme démographique porté par un solde migratoire (+0,7%) et un solde naturel (+0,4%) avec une moyenne annuelle de 1,1% entre 2013 et 2019. C'est le seul territoire intercommunal normand qui bénéficie de cette attractivité positive (>1%).
- Avec une moyenne de 1,1 % de variation de la population entre 2013 et 2019 (0,1 % pour le 27, 0,4 % pour la France métropolitaine).
- Naissances : une moyenne de 430 naissances domiciliées sur les trois dernières années (2018 - 2020)

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

7

En 2019, les 0-24 ans représentent plus du quart de la population totale.

- L'effectif des jeunes sur le territoire de la CCRS reste en évolution positive. Pour l'année 2018, le total était de 12 246 jeunes âgés de 0-24 ans.
- La pyramide des âges (diapo. suivante) révèle un creux démographique entre les âges de 18 à 30 ans. Ce phénomène souvent lié au départ des jeunes pour des formations professionnelles ou universitaires est classique en France pour des intercommunalités périurbaines éloignées entre 10 et 40 kms des métropoles.

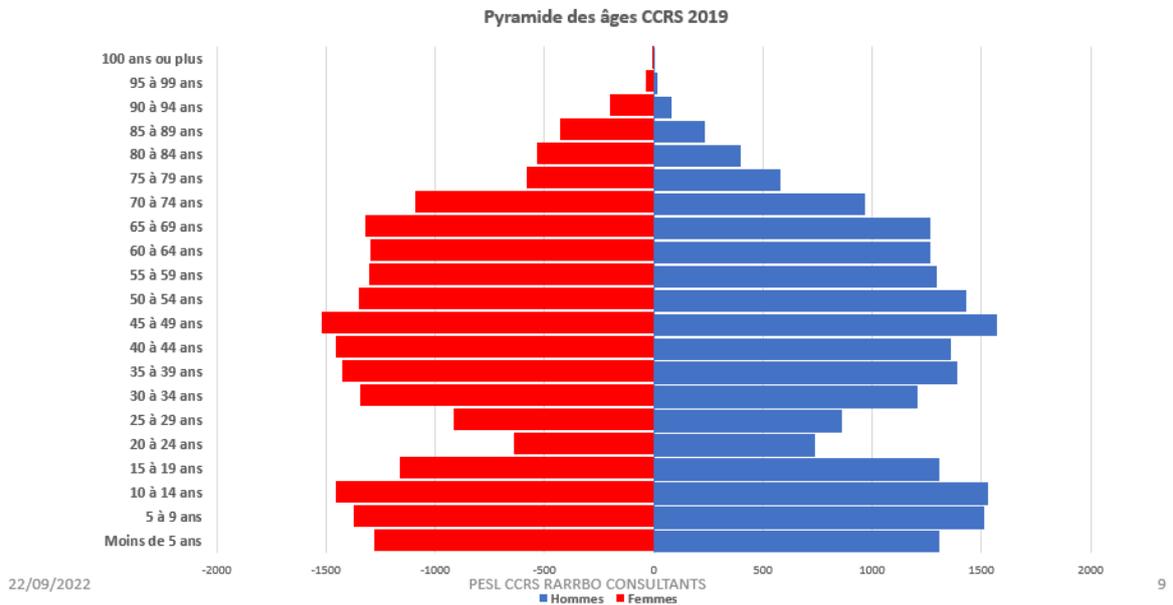
Les 0-24 ans en 2019	
Moins de 3 ans	1 459
3-5 ans	1 700
6-10 ans	2 941
11-17 ans	4 156
18-24 ans	2 060
0-24 ans	12 316

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

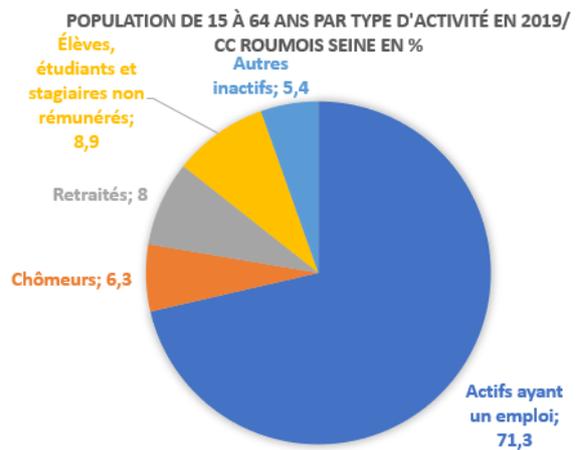
8

Pyramide des âges CCRS 2019

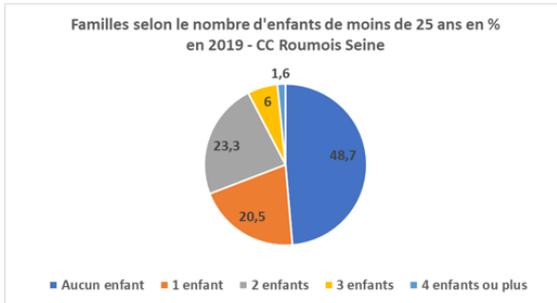


Type d'activité des 15-64 ans en 2019

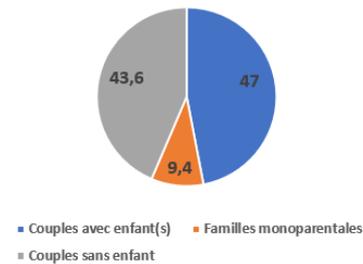
- La population de plus de 15 ans à 64 ans se compose d'une part majoritaire d'actifs ayant un emploi (plus de 71%), d'étudiants et élèves a près de 9%, de retraités en constante augmentation à 8% et de chômeurs (6,3%) et d'inactifs.



Un modèle familial dominant avec un ou deux enfants et une part de familles monoparentales à plus de 9%



Composition des familles en 2019 en % - CC Roumois Seine



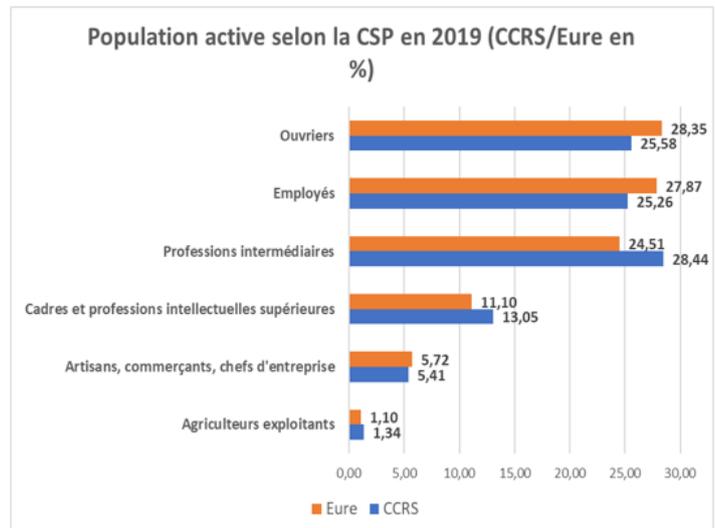
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

11

CSP de la population active et temps de travail

- Une population active qui se caractérise d'une part plus importante par rapport au niveau départemental pour les catégories cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.
- Un quart des salariés femmes en situation de temps partiel (24%) et seulement 4,3% pour les hommes.



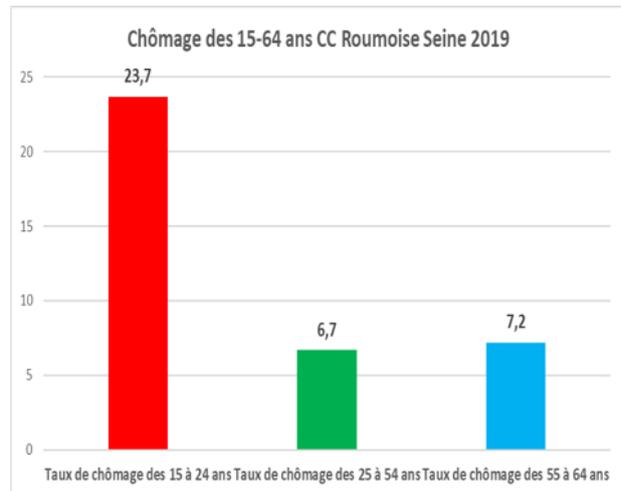
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

12

Un taux de chômage faible et des niveaux de revenus supérieurs au niveau départemental et national.

- **Chômage faible 6,3 % inférieur au niveau départemental, régional et national et qui impacte surtout les 15-24 ans à l'instar du niveau national.**
- **Revenus : médiane de revenu de 23 100 € supérieure au niveau départemental (21 060 €) et national (21 100 €).**
- **27% des actifs qui résident sur le territoire y travaillent**



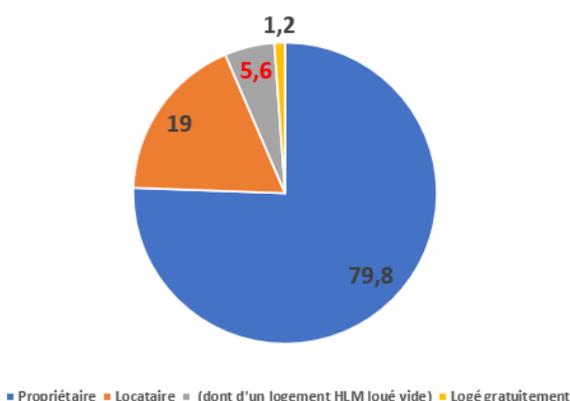
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

13

Une majorité de propriétaires occupants d'une maison individuelle à plus de 94%. 41,4% des ménages ont emménagé depuis moins de 10 ans.

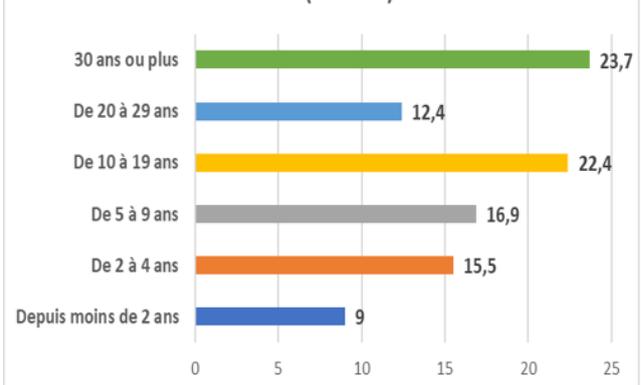
Statut d'occupation des résidences principales CCRS (%)



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

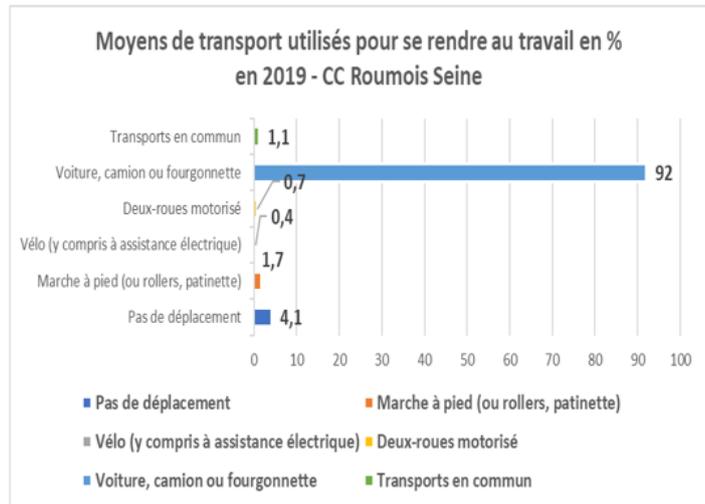
Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019 (CCRS %)



14

Problématique transversale de la question de mobilité. Un usage presque exclusif de la voiture individuelle en direction du flux dominant vers la métropole de Rouen.

- **Mobilité : Pas ou peu de transport collectif et usage de la voiture individuelle. 56,7% des ménages possèdent 2 voitures ou plus en 2019 sur la CCRS.**
- **Flux dominant (trajet domicile travail) avec la métropole rouennaise (63% des flux vers l'extérieur).**

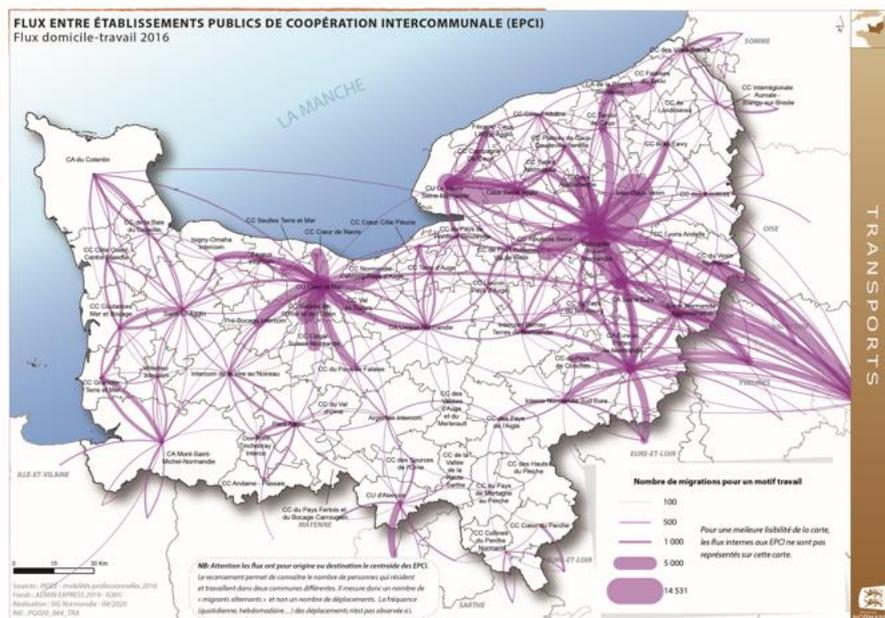


22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

15

Les flux domicile – travail des EPCI normands.



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

16

La pratique du sport

Données issues de l'Observatoire territorial du sport et de la jeunesse

- Un taux d'équipements supérieur à la moyenne départementale : nombre d'équipements sportifs (hors sports de nature) par habitant (pour 10 000 hab.) 52,4 contre 49,6 pour le département de l'Eure.
- Nombre de licences des 10 premières fédérations en délivrant le plus dans le territoire CC Roumois Seine avec une dominante pour le football, le tennis, la gymnastique, l'équitation, le judo et karaté, le basketball. À noter que les deux collègues contribuent à la pratique sportive le mercredi avec l'UNSS.

Indicateurs	CC Roumois Seine 2018
Fédération française de football	1 341
Fédération française de tennis	934
Fédération française de gymnastique	687
Fédération française d'équitation	666
Fédération française de judo-jujitsu et disciplines associées	543
Fédération française de karaté et disciplines associées	383
Fédération française de basketball	327
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	243
Fédération française de tennis de table	238
Fédération française de natation	230

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

17

La répartition par âge et sexe de la pratique sportive en club.

- Pour l'année 2018, dernière année de référence, la CCRS comptait 8909 licences sportives. Avec une part de 39,4% de licences féminines correspondant à la moyenne départementale.
- Les licences par âge : La part des 0-19 ans représente plus de 52% des licenciés de sport (année 2018).

Tranche d'âge	Nombre de licences masculines	Nombre de licences féminines	Ens
< 5 ans	49	63	112
5 à 9	894	653	1547
10 à 14	1155	781	1936
15 à 19	629	411	1040
20 à 29	391	196	587
30 à 44	904	472	1376
45 à 59	796	449	1245
60 à 74	475	455	930
> 75 ans	63	73	136
Total	5356	3553	8909

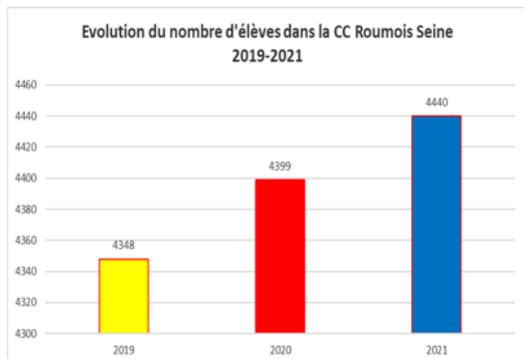
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

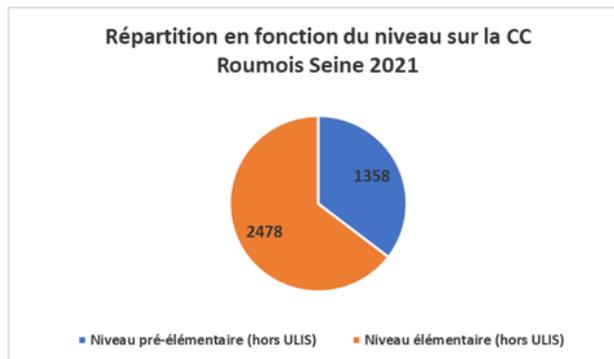
18

L'enseignement primaire sur la CCRS : 59 écoles primaires

- Une progression constante des effectifs du primaire avec 4 440 élèves pour l'année scolaire 2021-2022.



- Un poids relativement important pour le niveau préélémentaire avec 1 358 élèves.



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

19

- 24 communes de la CCRS disposent d'une structure d'enseignement du primaire (préélémentaire et/ou élémentaire).

Nombre d'élèves par commune	Année 2021
Amfreville Saint Amand	121
Barneville sur Seine	54
Boissey le Chatel	181
Bosgouet	50
Bosroumois	434
Bouquetot	86
Bourg Achard	480
Caumont	147
Flancourt Crescy en Roumois	188
Grand Bourgtheroulde	503
Honguemare Guenouville	97
Le Landin	23
Le Thuit de l'Oison	437
Les Monts du Roumois	174
Saint Ouen de Thouberville	326
Saint Ouen du Tilleul	165
Saint Pierre des Fleurs	194
Saint Pierre du Bosguérard	92
Thénouville	84
Hauville	135
Etréville	168
Bourneville Sainte Croix	135
Trouville la Haule	78
Saint Aubin sur Quillebeuf	88
TOTAL	4 440

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

20

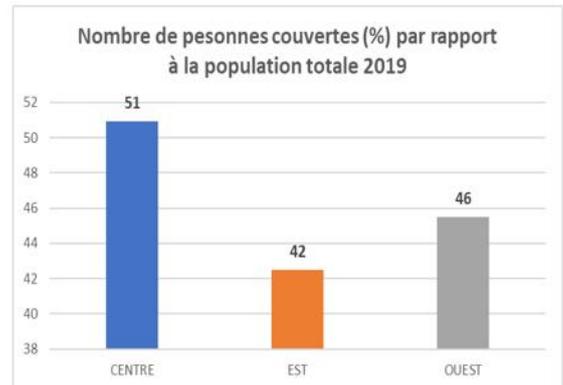
La population allocataire CAF

- 6 440 allocataires pour plus de 20 000 personnes couvertes.
- 491 allocataires RSA pour l'ensemble de la CCRS et une proportion inférieure à celle du département et au niveau national.
- 9 463 enfants couverts par les allocations de la CAF sur la CCRS.
- L'ensemble des données CAF concerne l'année 2020.

Population allocataires CAF de la CCRS

- Nombre total d'allocataires : 6 440
- Nombre total de personnes couvertes : 20 010
- Nombre d'allocataires couples sans enfant : 272
- Nombre d'allocataires couples avec enfants : 3 832
- Nombre de monoparents avec enfants : 873
- Nombre d'allocataires à bas revenu : 1 216
- Nombre de monoparents à bas revenu : 337
- Nombre allocataires APL (aide personnalisée au logement) : 600
- Nombre allocataires ALF (Aide au logement familiale) : 399
- Nombre allocataires ALS (Aide au logement social) : 292
- Nombre allocataires PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) : 1 420
- Nombre allocataires avec AF (allocations familiales) : 3 688
- Nombre allocataires avec AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) : 222
- Nombre allocataires avec AAH allocation aux adultes handicapés) : 420

La population allocataire CAF selon 3 secteurs géographiques



22/09/2022

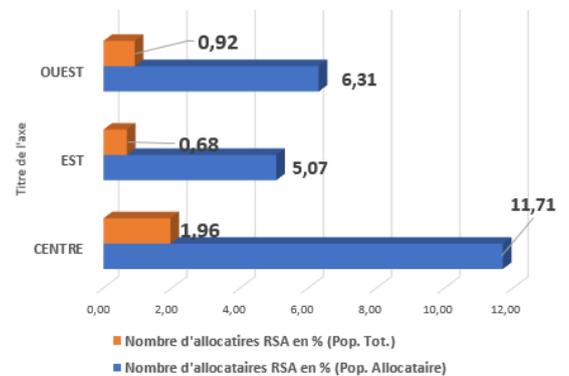
PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

23

Une proportion de population allocataires et d'allocataires RSA plus importante sur le secteur centre

	Popula- tion totale 2019	Nombre total d'allocat- aires	Nombre total d'allocat- aires %	Nombre de person- nes couvert- es	Nombre de person- nes couvert- es en %	Nombre d'allocat- aires RSA	Nombre d'allocat- aires RSA en %
CENTRE	14 032	2 349	17	7 146	51	275	1,96
EST	21 032	2 843	14	8 934	42	144	0,68
OUEST	6 007	872	15	2 734	46	55	0,92
Total CC Roumoi- s Seine	41071	6 440	16	20 010	49	491	1,20

Proportion des allocataires RSA par rapport à la population totale et la population couverte selon les 3 secteurs.



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

24

Éléments de synthèse pour les données CAF

- **La moitié de la population globale couverte par les allocations CAF**
- **Une majorité d'allocataires couples avec enfants à plus de 59,50 % parmi le nombre total d'allocataires.**
- **Une proportion de 18,88 % d'allocataires à bas revenus**
- **Une proportion à 38,60 % de monoparents à bas revenus.**
- **Une augmentation continue des allocataires AEEH (222 pour 2020).**
- **Une fragilité et une précarité sociale plus marquée pour le secteur centre du territoire.**

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

25

Quelques données partielles du secteur culture et arts

- **16 bibliothèques et médiathèques avec deux réseaux (Bourg-Achard et Pont-Audemer).**
- **4 écoles de musique.**
- **Absence de structures socio-culturelles.**
- **Des initiatives culturelles et artistiques au niveau des deux collèges.**

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

26

État des lieux thématique

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

27

Continuité éducative

Petite enfance

- **4 Multi-accueil (crèche et halte-garderie)**
 - **Bourg Achard : 40 places**
 - **Saint Ouen de Thouberville : 15 places**
 - **Grand Bourgtheroulde : 24 places**
 - **Les monts du Roumois : 33 places**
- **Pas de LAEP (lieu d'accueil enfant parent), des actions du REAAP (réseau d'accompagnement à la parentalité).**
- **3 sites de consultation PMI.**
- **3 RPE (Relais petite enfance, ex RAM) : St. Ouen de Thouberville (49 AM), Grand Bourgtheroulde (61 AM), St. Pierre de Bosguérard (105 AM) et un secteur géré par le RPE de Routot par convention. Un total d'environ 316 assistantes maternelles sur la CCRS.**
- **11 MAM agréé par la PMI sur le territoire de la CCRS.**
- **Précarité sociale : les problèmes de parentalité peuvent s'accompagner par des addictions, des conflits parentaux et des violences conjugales. Les violences intra-familiales et les demandes CLIC (personnes âgées) sont très présentes sur le territoire selon la circonscription d'action sociale.**

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

28

Continuité éducative 2

Enfance et adolescence

- 59 écoles primaires avec 6 693 élèves (2020-2021). 172 classes élémentaires et 83 maternelles.
- 9 ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) pour des 3 – 12 ans et une ouverture de 7h à 19h. Accueil d'une dizaine d'enfants en situation de handicap.
- 27 APS (accueil périscolaire) de 7h à 19h.
- 2 accueils ados (12-17 ans) ouverts le vendredi soir et samedi. Programme durant les vacances scolaires.
- Durant l'été, 12 mini-séjours ados et enfants sur le mois de juillet. Très forte demande. 171 enfants et ados pour l'été 2021.
- Plan de formation BAFA (12/an).
- 2 collèges sur le territoire (un 3^e collège sur la CCRS pour septembre 2023).
- Collège Bourg Achard : 770 élèves avec un dispositif CLAS, unité ITEP et 1 classe CHAM.
- Collège Grand Bourgtheroulde : 855 élèves, ULIS, SEGPA, dispositif « devoirs faits » ++.
- Pas de lycée, mais un en construction sur Bourg Achard pour septembre 2024.
- Présence d'un animateur promeneur du Net au niveau d'un club Ados.

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

29

Santé Handicap

Handicap

- Association Prehandys sur le territoire.
- Ressource / Association Handiconseil.
- 2 sections ULIS en cycle primaire avec une 3^e pour septembre 2022.
- Sections ULIS et ITEP dans les deux collèges.
- Données CAF : 222 enfants bénéficiaires de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé).
- MDPH départemental : 44800 demandes en 2020, dont 7 168 enfants (16%).
- Problématique des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) notamment durant la pause méridienne.
- Temps de réalisation des expertises pour un agrément MDPH (disponibilité des spécialistes).
- Problématique de déni de certains parents dû au niveau de prise en charge des enfants.

Offre de santé

- Impact de la crise sanitaire à 360° avec des effets sociaux, sanitaires, économiques et de fréquentation des structures de services à la personne.
- Diagnostic OR2S sur la CC Roumois Seine
- Le département de l'Eure se distingue par un classement défavorable pour la démographie médicale en occupant le dernier rang au niveau national.
- L'espérance de vie est plus importante. Le territoire présente une meilleure adhésion aux dispositifs de prévention comparativement à la Normandie (vaccination grippe, dépistage de cancer ...) :
- Au 2^e trimestre 2021, 26 généralistes sur le territoire dont 6 de plus de 54 ans. Soit une densité de 63,8 pour 100 000 contre 68,6 pour le niveau Normandie. Autres professionnels : 58 infirmiers
- Maison des adolescents sur Évreux et une annexe sur Pont-Audemer et CMP sur Grand Bourgtheroulde.
- Santé mentale des jeunes 0-25 ans : thématique prioritaire retenue pour le 27 par l'ARS Normandie.

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

30

Inclusion numérique - Accès aux droits

Accès aux droits

- Ouverture de 5 Espaces France Services (fin 2021) : Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard, Bourneville Sainte Croix, Thuit de l'Oison, Amfreville Saint Amand.
- Missions : accompagnement dans les démarches administratives auprès de différentes administrations et organismes (RSA, allocations familiales ou logement, permis, retraite, sécurité sociale, impôts la poste, ...).
- Intervention d'une travailleuse sociale CAF basée sur Pont-Audemer (+ visites à domicile).
- Les CMS du département interviennent également dans l'accompagnement à l'accès aux droits des familles du secteur.

Inclusion numérique

- Action de prévention usages du numérique : santé numérique des familles (CCRS/ARS).
- Médiateur du numérique de la CC Roumois Seine
 - Action de prévention des écoles élémentaires de Bosroumois et grand Bourgtheroulde ainsi qu'au sein du collège de Bourg Achard.
- Technocom organisé par la CC Roumois Seine.
- Constat relevé de cas de cyberharcèlement notamment dans des établissements scolaires et de consultations de sites internet « problématiques » pour des enfants.
- Intervention depuis septembre 2021 d'une conseillère numérique auprès des Espaces France Service (dédié aux personnes âgées).

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

31

Jeunesse

Jeunesse

- Creux démographique constaté avec le départ de jeunes (> 18 ans) pour des études professionnelles, lycée ou études supérieures.
- Insertion des jeunes par Mission locale
 - Mission locale Ouest Eure et Mission locale Louviers Val-de-Reuil Andelle
 - En 2021, 282 jeunes accompagnés, dont 117 1^{er} accueil en 2021
 - 133 sur 282 ont un niveau de diplômes faible ou très faible : niveaux 5 et 6
 - 33 sur 135 utilisent le bus scolaire ou public et 29 sur 246 sont hébergés par famille, amis ou foyer
 - Ces jeunes cumulent également des problématiques d'orientation, de mobilité et pour certains d'entre eux d'hébergement et/ou de mal être...
 - Des permanences sont assurées. Le nouveau contrat d'engagement jeune remplace la garantie jeune.
- Ressource de formation
 - Centre régional de formation du BTP sur Grand Bourgtheroulde avec une section apprentissage destinée aux 15-19 ans. Problématique d'hébergement (projet d'internat) et de mobilité.
 - La MFR (maison familiale rurale) de Routot accueille 180 élèves en 2021/2022 avec des classes de 4^e/3^e d'orientation, des formations qualifiantes services à la personne, d'assistant de vie et d'assistante maternelles.

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

32

Citoyenneté

Citoyenneté

- Aucune ressource d'information jeunesse n'existe sur le territoire.
- Citoyenneté : des conseils municipaux d'enfants existent sur territoire avec Bosroumois ou en projet sur Boissey Le Chatel... (infos à compléter).
- Des CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) existent dans les deux collèges du territoire qui initient des actions durant le temps scolaire.

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

33

Les enquêtes auprès des parents

- Les objectifs : recueillir des données et avis des parents sur la composition des ménages, les CSP, l'âge des parents, les conditions de travail (lieu, temps partiel, type d'horaires), utilisation des services d'accueil périscolaire, les activités périscolaires en semaine et vacances scolaires, les activités des enfants désirées et non pratiquées, les difficultés à l'école, l'appréciation sur l'offre de loisirs, de sports et de mobilité, les pratiques éducatives, les ressources en parentalité et les propositions d'actions afin de soutenir les parents.
- Le contenu : une trentaine de questions fermées et une question ouverte,
- La diffusion : diffusion écoles primaires + portail familles de la CCRS.
- Résultat : environ 1 173 questionnaires.

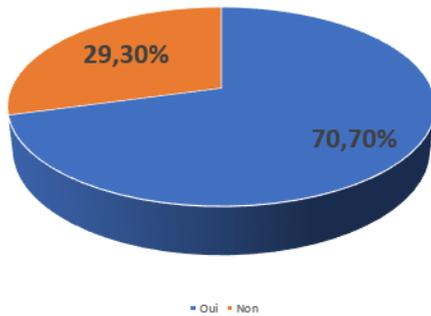
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

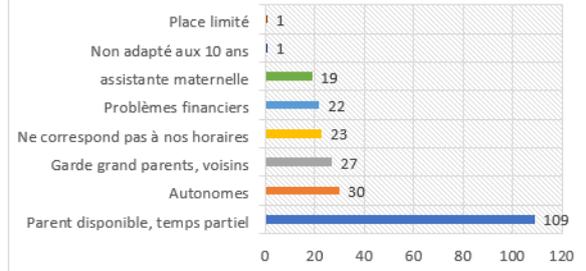
34

70 % des parents (826) déclarent utiliser les services de l'accueil périscolaire qui représente ainsi un important service public local. Pour les autres, soit les parents sont eux-mêmes disponibles, les grands-parents ou une AM, soit ils évoquent des problèmes financiers ou d'horaires.

Fréquentation de l'accueil périscolaire



Causes de la non fréquentation de l'accueil périscolaire (effectif)



22/09/2022

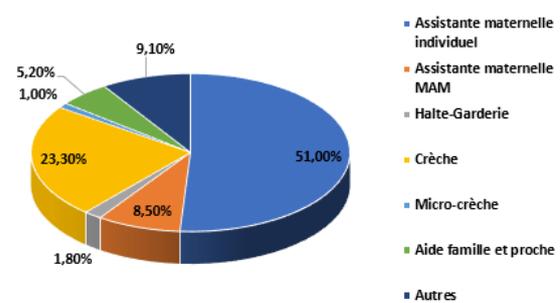
PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

35

Les parents et les modes d'accueil des moins de 3 ans

- Les assistantes maternelles sont citées majoritairement par les parents que ce soit en mode individuel ou en format MAM.
- L'accueil collectif (crèche, micro-crèche et Halte-garderie) concerne près de 26 % des parents. Enfin, ne pas négliger les solutions alternatives des parents au travers des aides de la famille proche, des amis/voisins et « autres ressources ».

Mode d'accueil des enfants de - de 3 ans (%)

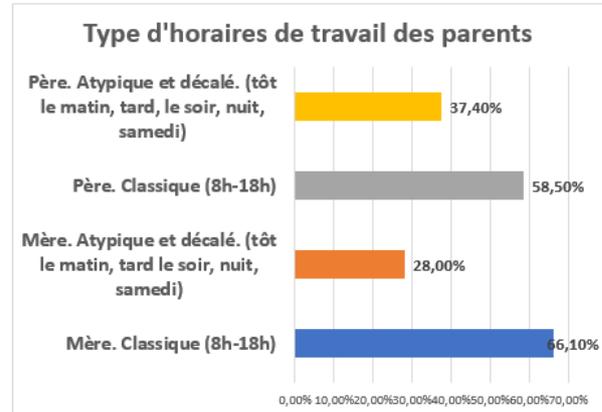
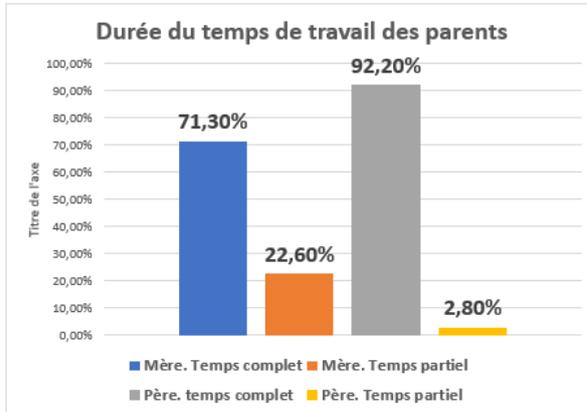


22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

36

Les données du temps de travail et du type d'horaires de travail expliquent la forte demande d'accueil éducatif. Le temps partiel concerne près de 23 % des femmes. De plus, les horaires décalés ou atypiques concernent 37,4 % des hommes et 28 % des femmes. Certains travaux évoquent une évolution comparable des horaires atypiques à l'échelle nationale ces dernières années.



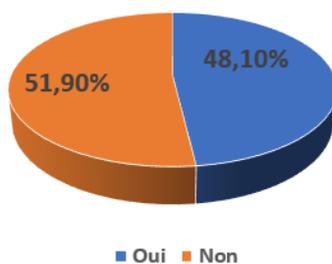
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

37

Activité extra-scolaire des enfants : la moitié des parents déclarent une activité le mercredi. Elle se concentre sur le sport (54%) et l'ALSH (33,7%). À noter la faible représentation des activités culturelles ou artistiques.

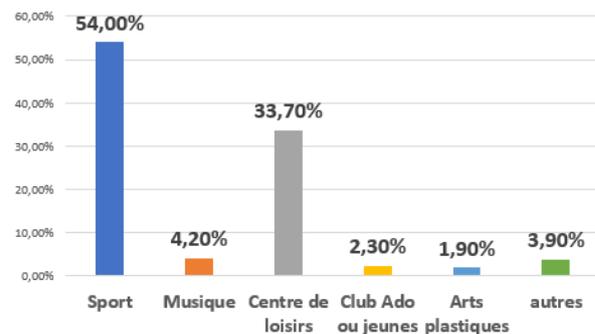
Activité extra scolaire des enfants le mercredi



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

Type d'activité extra scolaire (%)

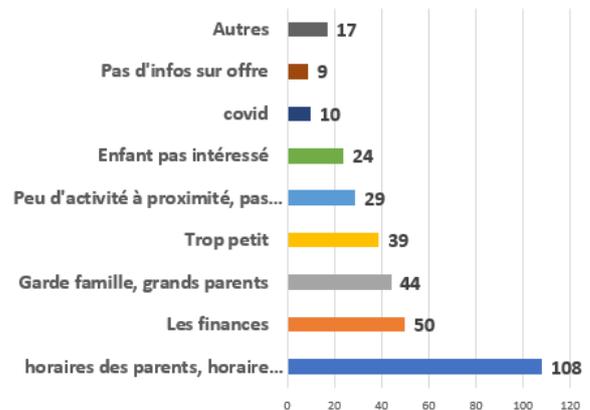


38

Les causes d'une non-pratique d'activité extra-scolaire

- Les réponses à la question sur les causes de la non-pratique d'une activité extrascolaire le mercredi : un tiers des réponses évoque le problème des horaires de travail des parents ou l'adéquation horaire du primaire et du collège.
- D'autres modalités concernent l'accès financier ou géographique (mobilité), la garde par des membres de la famille ou grands-parents. Cette dernière modalité et celle de « enfant pas intéressé » interrogent sur l'approche éducative des activités extrascolaires par les parents. Enfin, à la marge, certains évoquent le manque d'informations ou la question du covid comme handicap à cette pratique.

Causes non pratique activité extrascolaire (effectif n=308)



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

39

Activité désirée, mais non pratiquée

- Au-delà de la non-pratique, une question relative à l'existence d'une activité désirée a été posée. Plus de 500 réponses ont été proposées par les parents en citant une série de disciplines sportives, mais également artistiques.

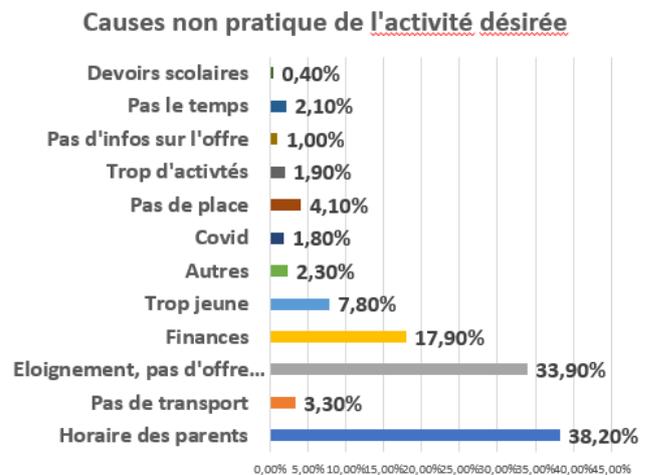
Recodage Activité désirée		
	Effectifs	Fréquence
Natation	91	18,20%
Gymnastique	80	16,00%
Danse	78	15,60%
Musique	70	14,00%
Foot	63	12,60%
Équitation	53	10,60%
Karaté, judo	40	8,00%
Basket	37	7,40%
Escalade	30	6,00%
Dessin	24	4,80%
boxe	20	4,00%
Tennis	18	3,60%
Théâtre	13	2,60%
Bmx	10	2,00%
Athlétisme	10	2,00%
Ping-pong	8	1,60%
Anglais	8	1,60%
HipHop	6	1,20%
Handball,	6	1,20%
Tire à l'arc	6	1,20%

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

Causes de non-pratique de l'activité désirée

- La première cause avancée concerne la question des horaires des parents avec plus de 38% des réponses. La seconde a trait à la proximité géographique de l'activité convoitée. Éloignement, pas d'offre locale, problèmes de mobilité pour plus de 37% des réponses (avec la modalité « pas de transport »).
- Enfin , l'accessibilité financière des activités extra scolaire concerne 18% des réponses des parents.



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

41

Perceptions et appréciations sur l'offre locale

L'offre en matière de loisirs est globalement satisfaisante avec 41 % des réponses.

L'appréciation est partagée quant à la question de l'offre sportive confirmant les réponses aux questions précédemment présentées.

Enfin, la question de la mobilité est à l'inverse jugée insuffisante localement (43 %).

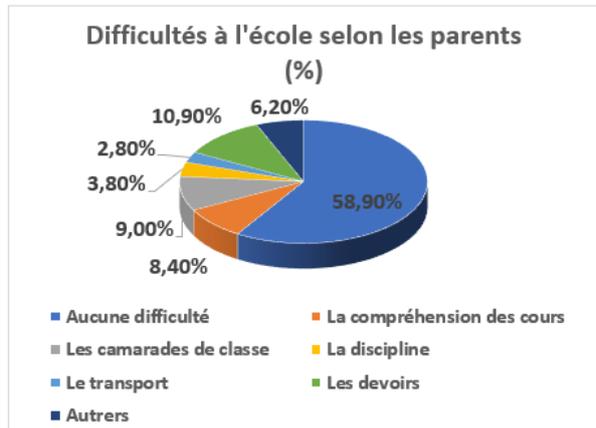
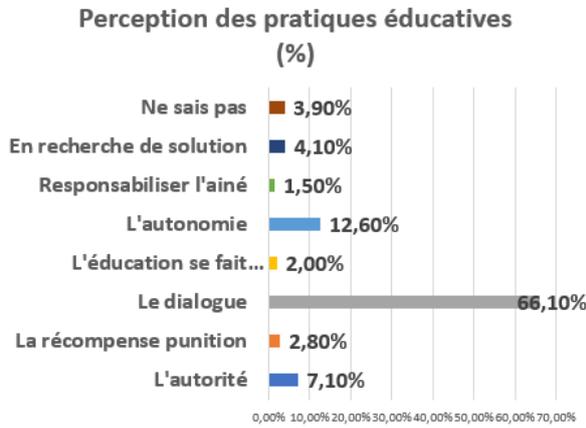
	Loisirs	Sports	Mobilité
Satisfaisante	41,10%	36,70%	16,20%
Insuffisante	26,10%	33,00%	43,10%
Ne connais pas	20,90%	19,20%	26,00%
Ne sais pas	11,90%	11,10%	14,70%

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

42

Selon les parents, les pratiques éducatives doivent être basées sur le dialogue à plus de 66% des réponses. Néanmoins, certains évoquent l'autonomie ou l'autorité comme vecteur éducatif. Enfin, les parents majoritairement n'évoquent pas de difficultés à l'école. Dans des proportions d'un dixième, certains citent le transport, la discipline, les devoirs ...

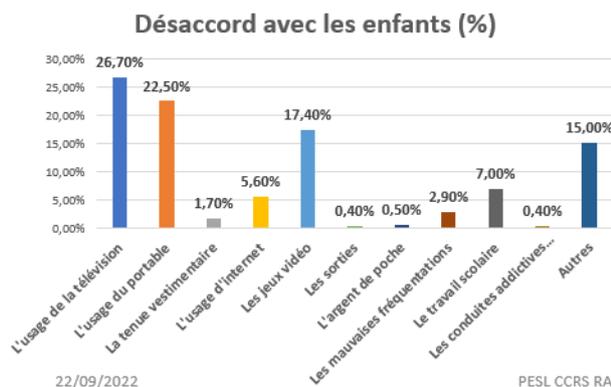


22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

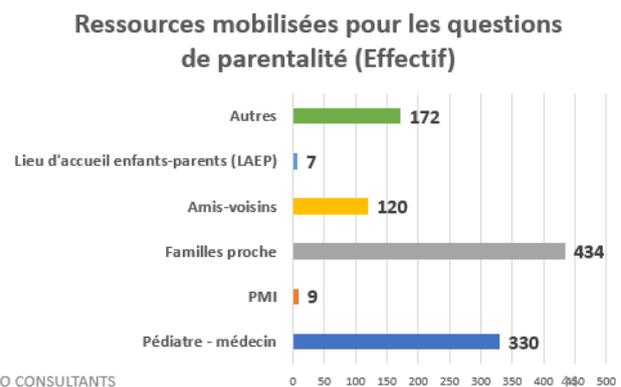
43

Les éventuels désaccords évoqués par les parents concernant majoritairement la gestion des écrans (TV, portable, jeux vidéo, internet). Le travail scolaire ne concerne que 7 % des réponses des parents. Les questions et problématiques de parentalité sont gérées avec la mobilisation de ressources dans la famille proche, avec le médecin ou le pédiatre et enfin avec les amis et voisins.



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS



Propositions d'actions afin de soutenir les parents en difficulté

- Près de la moitié des parents ont proposé des actions de soutien à la parentalité, soit 464 réponses pour 486 propositions (recodage à réponses multiples).
- Majoritairement (plus de 48%) les parents proposent la création d'un lieu d'accueil et d'échanges parents/enfants et expriment le besoin d'un accompagnement à la parentalité.
- D'autres évoquent la nécessité d'améliorer la communication de l'offre locale, le besoin d'une aide aux devoirs, de renforcer les activités extrascolaires ou le transport. Une aide de consultation psychologique ou l'aide à apporter à des enfants porteurs de handicaps.

Quelles sont, selon vous, les actions à mettre en place pour soutenir les parents en difficulté ?

Catégories (recodage)	Nombre de réponses	%/total
Lieu d'accueil et d'échanges parents/enfants	181	37,24
Besoin d'accompagnement à la parentalité	54	11,11
Améliorer la communication sur l'offre locale	42	8,64
Besoin d'une aide aux devoirs	29	5,97
Aide psychologique	27	5,56
Développer les activités extrascolaires	25	5,14
Manque d'aide enfant handicapé ou en difficulté	22	4,53
Réseau de transport à développer (Transport scolaire, en commun et pour les activités extrascolaires)	19	3,91
Besoin d'une aide financière	14	2,88
Structures d'accueil pour jeunes (ados)	13	2,67
Ne sais pas	11	2,26
Améliorer le système scolaire	8	1,65
"Durcir" l'éducation, être plus sévère	8	1,65
Autres	8	1,65
Professionnels de santé qui manquent	7	1,44
Structures d'accueil pour jeunes enfants (crèche/MAM, Multit-accueil)	6	1,23
Mise en place de nouvelles méthodes d'éducation	5	1,03
Plus de sécurité et de prévention	3	0,62
Formation en continue du personnel encadrant	2	0,41
Aides pour les parents qui travaillent	2	0,41
Total	486	100,00

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

45

L'enquête auprès des jeunes

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

46

L'enquête auprès des jeunes

- **Les objectifs** : Recueillir des données sur les pratiques extra-scolaires, le temps libre, le rapport à la sociabilité, la scolarité, l'orientation, la santé, les usages du numérique, les structures jeunesse, les ressources en cas de difficulté, les propositions pour la politique jeunesse et l'engagement.
- **Le contenu** : une trentaine de questions en majorité fermées et 7 ouvertes.
- **La diffusion** : diffusion collège Bourg Achard et Grand-Bourgtheroulde + Missions locales (2) + accueil ados.
- **Résultats** : environ 476 questionnaires réceptionnés.

22/09/2022

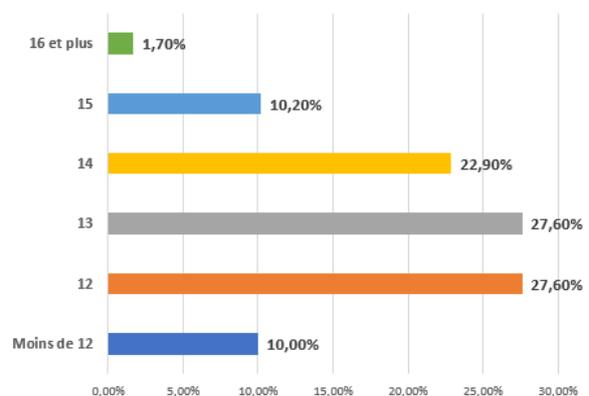
PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

47

La répartition de l'échantillon par sexe et âge

- La répartition par sexe attribue une légère majorité pour les adolescentes (plus de 58 %).
- La répartition par commune de résidence par ordre décroissant : Grand-Bourgtheroulde, Bourg-Achard, Bosroumois, St-Ouen de Thouberville, St-Ouen du Tilleul, les Monts du Roumois, Flancourt-Crescy, Boissy-le-Châtel, ...

Répartition de l'échantillon par âge (%)



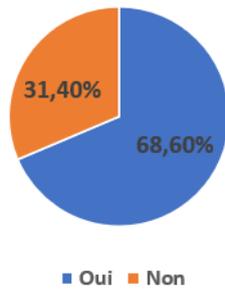
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

48

Pratique d'un sport : Près de 7 jeunes sur 10 pratiquent une activité sportive. Celle-ci se déroule majoritairement en club (71 %), mais certains évoquent une pratique avec des amis ou les parents (sport loisirs). La répartition des disciplines sportives correspond au tableau des licences sportives sur la CCRS de l'observatoire territorial du sport.

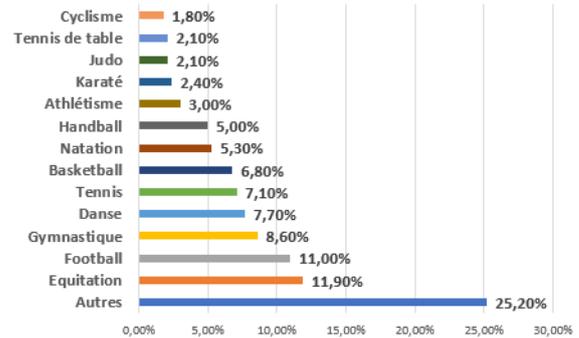
Pratique d'une activité sportive (%)



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

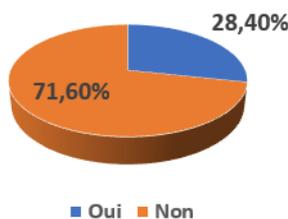
Quelle discipline sportive ?



49

Pratique d'une activité culturelle : les chiffres sont inversés par rapport au sport. Moins de 3 jeunes sur 10 ont une pratique régulière soit dans la musique, le dessin ou la peinture. D'autres sont investies dans une chorale, un atelier de théâtre. Avec les données sur le sport et la culture, nous retrouvons la configuration dominante nationale des zones rurales et périurbaines (sport versus culture).

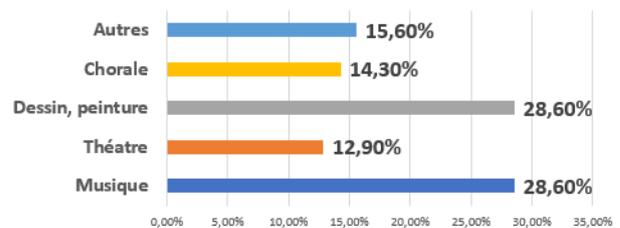
Pratique d'une activité culturelle ou artistique



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

Quelle discipline artistique ou culturelle ? (%)

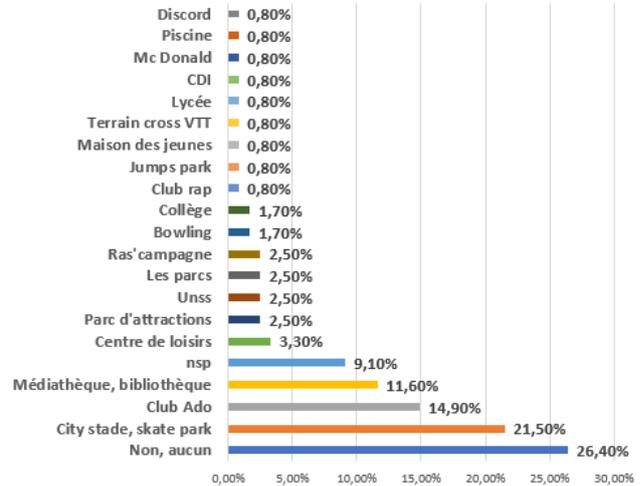


50

Connaissance et fréquentation de structures jeunesse

- Les jeunes citent parmi les structures jeunesse fréquentées les parcs de jeux en libre accès comme les city-stade ou les skate-Park. Puis les clubs ado ou centre de loisirs. Les bibliothèques et médiathèques.
- Intérêt pour la fréquentation d'une structure jeunesse : première modalité dominante, les copains. Puis viennent des items comme : l'ambiance, le calme, la détente, la passion, « c'est sympa » ...

Connaissance de structures et équipements jeunesse



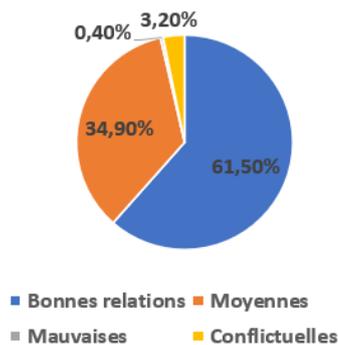
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

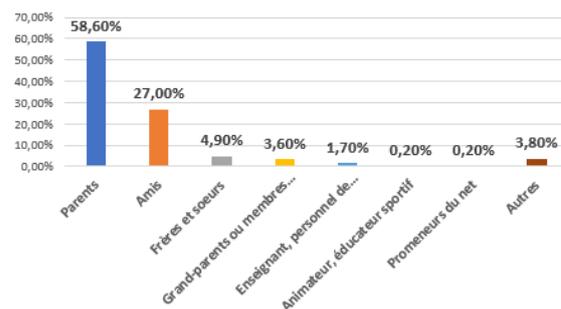
51

La sociabilité pour les jeunes est importante. Ainsi, ils considèrent que les relations filles/garçons sont qualitativement bonnes. Cette sociabilité avec les pairs est mobilisée également comme ressource face aux problèmes pour un tiers d'entre eux. Sans négliger que les parents restent la ressource principale pour ces jeunes à près de 60 % d'entre eux.

Qualité des relations filles/garçons (%)



Quelles ressources et conseils face aux problèmes (%)



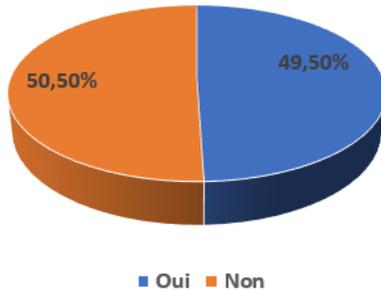
22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

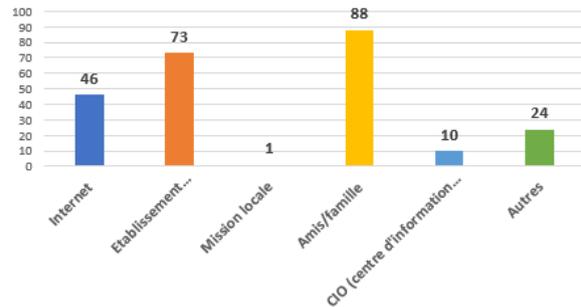
52

L'orientation est une question sensible pour les jeunes et leurs parents. Parmi les jeunes consultés, la moitié d'entre eux estime qu'ils ont eu accès à des informations utiles pour l'orientation. La source de ces informations est principalement les parents, la famille et les amis, l'établissement scolaire et les sources d'informations sur Internet.

Accès à des informations utiles pour l'orientation (%)



Informations pour l'orientation : Auprès de qui ? (effectif)



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

53

Rapport à la santé et besoin d'aide ou conseil

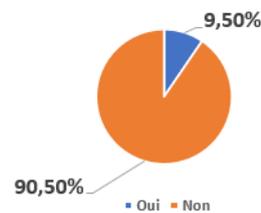
À la question sur le besoin d'une aide ou d'un conseil, ils sont 72 à exprimer un domaine précis.

Majoritairement, ce sont les questions d'orientation et de l'avenir qui arrive en premier (21). L'accompagnement et le soutien pour les cours préoccupent d'autres jeunes (15).

Certains jeunes proposent de développer les activités culturelles ou sportives. Enfin certains évoquent le besoin d'une aide dans les relations sociales, les relations parents-enfants ou le harcèlement scolaire.

- **Perception santé** : un dixième de l'échantillon des jeunes déclare avoir des préoccupations en matière de santé (informations, accès aux soins, finances ...)

Préoccupations ou problèmes de santé (%)



22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

54

L'engagement et les jeunes

- Une minorité de jeunes est investie dans une démarche d'engagement (10%). Le collège, le club sportif ou le cercle amical sont les lieux où s'exprime cet engagement.
- Domaines d'engagement : Eco-délégué collège, ambassadeur harcèlement, JSP, Ras'campagne, construction avion téléguidé avec copains ...

Es-tu engagé dans une association, un projet avec d'autres jeunes ?			
	Effectifs	Fréquence	
Oui	44	10,00%	
Non	398	90,00%	
Total	442	100,00%	

	Effectif	Fréquence
Non réponse	426	
Ambassadeur harcèlement	8	17,78
Sport	7	15,56
Aucun et ne sait pas	6	13,33
Avion téléguidé	5	11,11
Bénévolat (ELA)	5	11,11
Bowling	5	11,11
Culture et arts	2	4,44
Au collège (CVC, délégué, etc)	2	4,44
Domaines écologique, social, d'aide aux autres(avec ras' campagne)	1	2,22
Informatique et handicap	1	2,22
Jeune sapeur pompier	1	2,22
Paysagisme	1	2,22
Non mais aimerais bien	1	2,22
Total réponses	471	100,00

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

55

Les propositions des jeunes pour la politique jeunesse

Les principales propositions des jeunes :

- Une des propositions dominantes des jeunes concerne la mobilité : développer les transports en commun et gratuit ou les pistes cyclables
- Ensuite ce sont les infrastructures sportives de loisirs (city stade, piscine, skate-park)
- Ouvrir une maison des ados, un lieu de loisirs et de rencontres
- Et enfin, développer les activités sportives et des événements et sorties pour les jeunes

	Effectif	Fréquence
Non réponse	16	10,67
Développer les transports en commun (et gratuits)	20	13,33
Avoir des infrastructures sportives (citystade, piscine) et les améliorer	17	11,33
Lieux de loisirs et de rencontres	14	9,33
Développer des pistes cyclables	10	6,67
Développer les activités sportives (gratuites et accès pmr)	10	6,67
Activités extrascolaires à développer	9	6,00
Améliorer le skate park	8	5,33
Avoir une maison des ados/centre aéré pour ados	7	4,67
Des événements et sorties pour les jeunes	6	4,00
Aider les enfants en difficulté à l'école	3	2,00
Prévention du harcèlement	3	2,00
Faire plus de sorties et d'activités avec le collège/lycée	3	2,00
Faire partie d'une association	2	1,33
Plus de dialogue	2	1,33
Des séjours de vacances organisées	2	1,33
Centre d'orientation	2	1,33
Lieu d'écoute pour les jeunes et de prévention	2	1,33
Il n'y a rien il faut tout faire	2	1,33
Il y a déjà tout	2	1,33
Aide financière aux familles	2	1,33
Cercle de paroles	1	0,67
Développer les bibliothèques	1	0,67
Avoir des référents pour les jeunes dans les communes	1	0,67
Ne pas mettre toutes les infrastructures dans les grandes villes	1	0,67
Faire ce qu'on veut	1	0,67
Plus de surveillance	1	0,67
Pouvoir faire des activités sans les parents	1	0,67
Qu'on demande plus souvent l'avis des enfants	1	0,67
Total réponses	150	100,00

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO

LE SÉMINAIRE PARTENARIAL

- **La concertation avec les partenaires : le séminaire territorial du 15 juin 2022**
- **Les objectifs du séminaire : définir en commun des enjeux du territoire dans les thématiques sélectionnés et recueillir des préconisations opérationnelles et des actions pour la future CTG sur la base de l'expertise de chacun.**
- **Les participants : voir compte rendu en annexe**
- **Le déroulé du séminaire : voir compte rendu en annexe**

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

57

Synthèse de l'atelier Continuité éducative et parentalité

Détermination des enjeux :

- **Disparité entre Communauté de communes, communes et Éducation Nationale ==> Travailler en cohérence et continuité entre acteurs éducatifs sans oublier les agents communaux,**
- **Prévenir le harcèlement (surtout sur les temps du midi),**
- **Horaires atypiques des familles : Comment les prendre en compte ?**
- **Lien entre accueil individuel et collectif (avec notamment le vieillissement des assistantes maternelles),**
- **« Zapping » des parents qui à l'instar de leurs enfants passent d'une information à une autre (quel mode de communication avec eux),**
- **Mise en œuvre d'une offre complémentaire et non concurrentielle,**
- **Professionalisation des Assistantes maternelles (avec une formation renouvelée) et vieillissement de la pyramide des âges qui crée des tensions dans le recrutement et l'offre locale des AM.**

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

58

Synthèse de l'atelier Continuité éducative et parentalité

Préconisations d'actions :

- **Institutionnaliser, fixer des dates avec les différents partenaires éducatifs dans le cadre des passerelles,**
- **Bien se connaître pour ensuite avoir des projets en commun,**
- **Simplifier la vie des familles en transmettant les informations des différents partenaires,**
- **Proposer des « portes ouvertes »,**
- **Solliciter la présence des animateurs en conseil d'école,**
- **Aide aux devoirs pour les enfants qui rentrent tard ==>Continuité, rythme des enfants,**
- **Créer un échange avec les parents comme un lieu d'accueil pour le partage d'expérience.**

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

59

Synthèse de l'atelier jeunesse et citoyenneté.

Détermination des enjeux :

- **Important enjeu de la Mobilité des jeunes comme frein et handicap**
- **Enjeu autour de la Parentalité avec la difficulté de mobiliser les parents**
- **Partenariat comme enjeu, notamment dans la nécessité de développer les partenariats locaux**
- **Offre à adapter aux besoins des jeunes, notamment après 14 ans**
- **Améliorer la communication**

Préconisations d'actions :

- **Éducation aux réseaux, adapter la communication**
- **Préconisation de mise en place de deux référents jeunesse**
- **Aller vers les familles, les jeunes en mettant en place un lieu d'accueil parents/ados**
- **Développer un partenariat de réseau, association et établissements scolaires et formation (collège, lycée, MFR, relais maisons France services, CIJ, CRIJ) avec des leviers comme des colonies apprenantes, des chantiers jeunes.**
- **Proposer des événements spécifiques à la jeunesse**
- **Identifier des temps et lieux hors structure comme la mise en place de projets par les jeunes,**

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

60

Synthèse de l'atelier santé et handicap

Détermination des enjeux :

- Identifier les partenaires et les ressources en partenariat (meilleure inter-connaissance des services et dispositifs)
- Formation des professionnels, partage des compétences dans le sens d'une culture commune professionnelle.
- Sensibiliser à la différence comme richesse
- Partage des compétences
- Observation croisée
- Favoriser le temps de « reprise » des familles (ressourcerie, handicap, accueil)
- Actions de prévention collectives et individuelles
- Accompagnement des familles en difficulté
- Identifier avec les acteurs économiques les filières d'inclusion professionnelle
- Favoriser l'articulation entre les différentes étapes de la vie (petite enfance, enfance, jeunesse, adultéité)
- Accompagnement administratif et financier pour les familles en difficulté (accès aux soins, handicap ...).

Préconisations d'actions :

- Favoriser l'inclusion tout au long du parcours de vie
- Éviter les ruptures de parcours
- Soutenir les familles dans la globalité
- Prévention, promotion santé publique

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

61

Synthèse de l'atelier accès aux droits et inclusion numérique.

Détermination des enjeux :

- Enjeu autour de l'équité d'accès versus non-recours aux droits
- Lutter contre les représentations négatives de certaines institutions comme par exemple le CMS
- Ignorance face à des droits méconnus comme le handicap : quelle visibilité ?
- Couverture du réseau domestique et mobile inégale sur le territoire
- Besoin d'accompagnement aux différents outils numériques et éduquer
- Travailler sur l'identité numérique, car peur, insécurité ==>Cybersécurité
- Valoriser l'outil numérique en termes de loisirs, accès au savoir, maintien lien social, etc.
- Favoriser l'équité d'accès (non-recours aux droits par fierté ou méconnaissance)
- Lutter contre le jugement

Préconisations d'actions :

- Meilleure visibilité, clarté des institutions offrant les services (actions concrètes et ponctuelles) : CCAS, maison santé, maisons France services, etc.
- Création d'un portail du réseau des acteurs liés à l'inclusion numérique et accès aux droits.

22/09/2022

PESL CCRS RARRBO CONSULTANTS

62



ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

ROUMOIS SEINE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	SMA La Forêt Enchantée - 13 rue de la Faquetière, 27370 Les Monts du Roumois
	SMA Le Colombier BOURG-ACHARD - 666 rue Adolphe Coquelin, 27310 Bourg-Achard
	SMA ST OUEN DE THOUBERVILLE -1 Bis rue de Cambre, 27310 Saint-Ouen de Thouberville
	SMA GRAND-BOURGTHEROULDE - Maison de l'enfance, 70 rue d'Infreville 27520 Grand Bourgtheroulde
RPE	RPE ST OUEN DE THOUBERVILLE -1 bis rue Cambre 27310 St Ouen de Thouberville
	RPE GRAND-BOURGTHEROULDE - Rue d'Infreville 27520 Grand-Bourgtheroulde
	RPE St PIERRE DU BOSGUERARD - Rue Marcel Leclerc 27370 St Pierre du Bosguérard
ALSH	ALSH extrascolaire AMFREVILLE ST AMAND - 26 rue du Boury 27370 Amfreville St Amand
	ALSH extrascolaire BOSROUMOIS - Centre Jules Verne, 1 place Jules Verne 27670 Bosroumois
	ALSH extrascolaire BOURG-ACHARD - Espace jeunes (6-12 ans) - Rue de la libération 27310 Bourg Achard - Le Colombier (3-6 ans) - Rue Adolphe Coquelin 27310 Bourg Achard
	ALSH extrascolaire GRAND-BOURGTHEROULDE - Maison de l'enfance, 70 rue d'Infreville 27520 Grand-Bourgtheroulde
	ALSH extrascolaire LES MONTS DU ROUMOIS - 13 rue de la Faquetière 27520 Les Monts du Roumois
	ALSH extrascolaire ST OUEN DE THOUBERVILLE - 1 bis rue de Cambre 27310 St Ouen de Thouberville
	ALSH extrascolaire St PIERRE DU BOSGUERARD - Rue Marcel Leclerc 27370 St Pierre du Bosguérard
	ALSH extrascolaire THUIT DE L'OISON - Rue Henri de Campion 27370 Le Thuit de l'Oison
	ALSH périscolaire AMFREVILLE ST AMAND - 26 rue du Boury 27370 Amfreville St Amand
	ALSH périscolaire BOISSEY-LE-CHATÊL - 2 Grande Rue 27520 Boissey le Châtel
ALSH périscolaire BOSGOUET - École 27310 Bosgouët	
ALSH périscolaire BOSROUMOIS - Centre Jules Verne, 1 place Jules Verne 27670 Bosroumois	
ALSH périscolaire BOUQUETOT - 33 allée des Tilleuls de la Liberté 27310 Bouquetot	

	ALSH périscolaire BOURG-ACHARD - Espace Jean de la Fontaine 27310 Bourg Achard - Rue de la Libération 27310 Bourg Achard
	ALSH périscolaire BOURNEVILLE - Ecole primaire, route d'Aizier 27500 Bourneville
	ALSH périscolaire CAUMONT - Ecole 27310 Caumont
	ALSH périscolaire ETREVILLE - Rue de Wangen 27350 Etreville
	ALSH périscolaire FLANCOURT CRECY EN ROUMOIS - Hameau d'Epreville - Ecole 27310 Flancourt Crescy en Roumois - Hameau de Flancourt - Ecole 27310 Flancourt Crescy en Roumois
	ALSH périscolaire GRAND-BOURGTHEROULDE - Maison de l'enfance, 70 rue d'Infreville 27520 Grand Bourgtheroulde
	ALSH périscolaire HAUVILLE - Route de la Haye Aubrée 27310 Hauville
	ALSH périscolaire HONGUEMARE - Le Village 27310 Honguemare
	ALSH périscolaire LES MONTS DU ROUMOIS - Hameau de Berville - 87 rue des écoles 27520 Les Monts du Roumois - Hameau de Bosguérard de Marcouville - 1 route Ranger 27520 Les Monts du Roumois - Hameau de Bosguérard de Marcouville - 13 rue de la Faquetière 27520 Les Monts du Roumois
	ALSH périscolaire STE OPPORTUNE LA MARE - Salle communale, Route Nationale 182, 27680 St Opportune La Mare
	ALSH périscolaire ST OUEN DE THOUBERVILLE- 1 bis rue de Cambre 27310 St Ouen de Thouberville
	ALSH périscolaire ST OUEN DU TILLEUL - Ecole 27670 St Ouen du Tilleul
	ALSH périscolaire ST PIERRE DES FLEURS - Ecole 27370 Saint-Pierre des Fleurs
	ALSH périscolaire ST PIERRE DU BOSGUERARD - Rue Marcel Leclerc 27370 St Pierre du Bosguérard
	ALSH périscolaire THENOUVILLE - Route de Touville 27520 Thénouville
	ALSH périscolaire THUIT DE L'OISON - Rue Henri de Campion 27370 Le Thuit de l'Oison
	ALSH périscolaire TROUVILLE LA HAULE - Ecole René Bunel, Le Bourg 27680 Trouville la Haule
	ALSH adolescent Les Monts du Roumois - Rue de la Faquetière 27520 Les Monts du Roumois
	ALSH ados Bourg-Achard Salle Phèdre et Esope – 27310 Bourg Achard
Autres fonctions concernées par les Cof et ne relevant pas d'un équipement ou d'une structure	
BAFA/BAFD	12 formations
Séjours	999 heures enfant

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Affiché le

ID : 027-200066405-20221128-CC_DG_162_2022-DE

Fonctions de chargé.e de coopération	1 Etp chargé.e de coopération PESL 0.5 Etp chargé.e de coopération continuité éducative 0.5 Etp chargé.e de coopération handicap 0.5 Etp chargé.e de coopération parentalité 0.5 Etp chargé.e de coopération accès aux droits et inclusion numérique
--------------------------------------	--

ANNEXE 3 – Plan d’actions 2022-2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Axe A : Continuité éducative et accompagnement à la parentalité.

Orientation : Favoriser une éducation partagée et continue pour les enfants et les adolescents.

Les enjeux :

- La professionnalisation des Assistant.es Maternel.le.s. Maitriser les effets des évolutions du métier d’AM.
- Enjeu autour de la conciliation de la vie familiale/professionnelle et personnelle : Forte demande d’accueil éducatif des enfants et de soutien à la parentalité (SMA, RPE, ALSH, Mini-séjour).
- Enjeu autour de la coéducation entre les établissements scolaires, les acteurs socioéducatifs et les familles. Quels vecteurs et liens ?
- Des familles et ménages socialement fragilisés qui cumulent les difficultés sociales, de carences éducatives, de risques de violences.
- Accompagner les adolescents dans le parcours en tenant compte de leur spécificité particulière et des risques qu’ils peuvent rencontrer.
- Pratiques éducatives déficientes et tension autour de la parentalité aussi bien pour les couches moyennes et les couches sociales fragiles.
- Déficit de l’offre culturelle et artistique versus offre sportive (schéma classique en milieu rural ou périurbain).

Le plan d’actions sera travaillé courant 2023 et intégré par voie d’avenant - L’intégralité des actions ne reposent pas sur les seules compétences de la Communauté de communes et devront faire l’objet de partenariat

Axe B : Jeunesse et citoyenneté

Orientation : Développer une politique jeunesse partagée sur l'accompagnement à l'accès à l'autonomie des jeunes et de promotion de l'engagement et de la citoyenneté active locale.

Les enjeux :

- Accompagner la jeunesse fragilisée du territoire dans le processus d'accès à l'autonomie de vie sociale (formation, habitat, mobilité, emploi, loisirs, santé ...).
- Valoriser les énergies juvéniles dans les projets d'intérêt général comme outil d'animation du territoire et comme instance de promotion de l'engagement et de la citoyenneté.

Le plan d'action sera travaillé courant 2023 et intégré par voie d'avenant - L'intégralité des actions ne reposent pas sur les seules compétences de la Communauté de communes et devront faire l'objet de partenariat

Axe C : Handicap et santé

Orientation : Développer la promotion de la santé publique et renforcer les moyens permettant l'inclusion des enfants porteurs de handicaps.

Enjeux

- Enjeu autour de la promotion de la santé sur le territoire (professionnels et structures).
- Accompagnement problématique des enfants porteurs de handicaps (accès aux professionnels, inclusion scolaire, inclusion aux loisirs ...).
- Réseau des partenaires de la promotion de la santé comme levier et ressource de santé.

Le plan d'action sera travaillé courant 2023 et intégré par voie d'avenant - L'intégralité des actions ne reposent pas sur les seules compétences de la Communauté de communes et devront faire l'objet de partenariat.

Axe D : Accès aux droits et inclusion numérique

Orientation : Développer les leviers permettant l'accès aux droits et faciliter l'inclusion numérique éducative et citoyenne.

Enjeux :

- L'éducation et l'accompagnement au numérique comme outil d'épanouissement du futur citoyen.
- Le non-recours aux droits comme réel danger de fragmentation sociale.
- Enjeu paradoxal : Le numérique comme vecteur d'épanouissement et d'ouverture vers le monde et comme outil de désinformation, de dérives des réseaux sociaux et de diffusion de contenu inapproprié aux enfants et aux jeunes.
- La mobilité comme frein objectif à l'accès aux droits.

Le plan d'action sera travaillé courant 2023 et intégré par voie d'avenant - L'intégralité des actions ne reposent pas sur les seules compétences de la Communauté de communes et devront faire l'objet de partenariat

Exemple de modèle de présentation : Action 1 (Débutant par un verbe)

Diagnostic initial	Public cible
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
	Echéances de réalisation
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Les modalités de pilotage stratégique et opérationnel et de suivi de la Ctg seront définies lors du premier comité de pilotage pour une mise en œuvre sur toute la durée de convention. Il se réunira deux fois par an au minimum et autant de fois que nécessaire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, seront définies lors du premier comité de pilotage, pour une mise en œuvre sur toute la durée de convention. Il se réunira deux fois par an au minimum et autant de fois que nécessaire.

Selon l'annexe 9 de la circulaire 2020-01 de la CNAF portant sur le déploiement des Ctg, le contenu et l'organisation de la fonction de coopération seront à définir pour la fin du 1er semestre 2023 et validés en comité de pilotage.



Feuille de route 1er semestre 2023*
Chargée de Coopération Thématique CONTINUITÉ
EDUCATIVE

NOM de la Chargée de coopération :

Nombre ETP sur la fonction : 0,5 Etp

* La feuille de route sera retravaillée au 1er semestre 2023 avec la priorisation des fiches actions sur **la durée de la CTG**

Missions	Attendus	Échéance 2022-2026
<p>Met en œuvre les orientations du PESL liées à la thématique dont il / elle est référent-e : CONTINUITE EDUCATIVE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les fiches actions. - Développer, animer, coordonner les projets en cours : - <i>Citer les actions sur 2023.</i> 	<p>1er semestre 2023 Selon priorisation des actions</p>
<p>Accompagne la réalisation de tout objectif spécifique défini dans le cadre du PESL et de la CTG dans le domaine de référence de la continuité éducative : Conduite de diagnostic et animation de cette démarche de manière pérenne. Accompagnement de projets et des porteurs. Elaboration et mise en œuvre de démarches de formations, acculturation...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des données de diagnostic au regard des bilans N+1. - Référencer les interlocuteurs liés à la thématique et leur mission. Définir les partenariats à établir autour des missions du PESL et en lien avec la continuité éducative. - Définir les modalités d'accompagnement des porteurs de projets. - Travailler les passerelles entre les différents niveaux et structures (Petite enfance -> enfance -> jeunesse) en prenant en compte les facteurs transversaux (handicap, parentalité). - Coordination des actions pour leur mise en œuvre. - Définir les besoins en formation des acteurs du territoire sur la continuité éducative et définir un plan de formation/acculturation. 	<p>Annuel – 2nd trimestre 1er semestre 2023 1er semestre 2023 1er semestre 2023</p>

<p>Anime des réseaux thématiques, transversaux, intercommunaux : Favoriser la coopération entre professionnels. Assurer la circulation de l'information. Accompagner des projets collectifs et actions transversales. Favoriser les échanges de pratiques...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le partenariat avec tous les acteurs et travailler à la cohérence éducative lors de réseau de professionnels sur le territoire. - Animer le partenariat sur la continuité éducative au regard des enjeux du PESL. 	
<p>Organise, anime et assure le suivi de groupes spécifiques de travail liés à la continuité éducative</p>	<p>Développer la charte éducative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des équipes pour le développement et la légitimité de l'animateur (sur la méthode). - Impulser la démarche de déploiement auprès des directeurs d'écoles. 	<p>Avoir XXX écoles signataires en décembre 2023</p>
<p>Contribue à la cohérence des dispositifs dont il / elle est référent-e en lien avec le PESL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les passerelles en interne par l'acculturation des équipes sur la continuité éducative. - Travailler à la promotion de la continuité éducative avec les acteurs du territoire intervenant sur les temps de l'enfant (éducation nationale, association, ...). 	
<p>Accompagne l'innovation en proposant un appui méthodologique ou en initiant des démarches de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une veille sociale et juridique sur la continuité éducative. - Soutenir les expérimentations favorisant la continuité éducative. 	
<p>Contribue à la dynamique d'évaluation permanente du PESL au titre de la thématique dont il / elle est référent-e</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les critères et indicateurs d'évaluation des fiches action liées à la continuité éducative - Faire une évaluation continue des besoins - Bilan annuel de l'activité transmis à la Caf 	<p>1er semestre 2023</p> <p>Au plus tard le 31 mars n + 1</p>



Feuille de route 1er semestre 2023*

Chargée de coopération thématique HANDICAP

NOM de la Chargée de coopération :

Nombre ETP sur la fonction : 0,5 Etp

* La feuille de route sera retravaillée au 1er semestre 2023 avec la priorisation des fiches actions sur **la durée de la CTG**

Missions	Attendus	Échéance 2022-2026
Met en œuvre les orientations du PESL liées au handicap dont il / elle est référent-e	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les fiches actions. - Développer, animer, coordonner les projets en cours 	1er semestre 2023 Selon priorisation des actions
<p>Accompagne la réalisation de tout objectif spécifique défini dans le cadre du PESL et de la CTG dans le domaine du HANDICAP :</p> <p>Conduite de diagnostic et animation de cette démarche de manière pérenne</p> <p>Accompagnement de projets et des porteurs</p> <p>Elaboration et mise en œuvre de démarches de formations, acculturation...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des données de diagnostic au regard des bilans N+1. - Définir les partenariats à établir autour des missions du PESL et en lien avec le handicap. - Définir les modalités d'accompagnement des porteurs de projets. - Coordination des actions pour leur mise en œuvre. - Définir les besoins en formation des acteurs du territoire sur la continuité éducative et définir un plan de formation/acculturation. 	Annuel – 2nd trimestre 1er semestre 2023 1er semestre 2023
<p>Anime des réseaux thématiques, transversaux, intercommunaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la coopération entre professionnels - Assurer la circulation de l'information - Accompagner des projets collectifs et actions transversales - Favoriser les échanges de pratiques... 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le projet de réseau handicap. - Coordonner le réseau handicap. - Mise en place d'actions au regard du projet. 	2023 Annuel

Organise, anime et assure le suivi de groupes spécifiques de travail liés à la thématique dont il /elle est référent-e		
Contribue à la cohérence des dispositifs dont il / elle est référent-e en lien avec le PESL		
Accompagne l'innovation en proposant un appui méthodologique ou en initiant des démarches de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une veille sociale et juridique sur le handicap - Soutenir les expérimentations favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap 	
Contribue à la dynamique d'évaluation permanente du PESL au titre de la thématique dont il / elle est référent-e	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les critères et indicateurs d'évaluation des fiches action liées au handicap. - Faire une évaluation continue des besoins. - Bilan annuel de l'activité transmis à la Caf. 	<p>1er semestre 2023</p> <p>Au plus tard le 31 mars n + 1</p>



Feuille de route 1er semestre 2023* Chargée de coopération thématique PARENTALITE

NOM de la Chargée de coopération :

Nombre ETP sur la fonction : 0,5 Etp

* La feuille de route sera retravaillée au 1er semestre 2023 avec la priorisation des fiches actions sur **la durée de la CTG**

Missions	Attendus	Échéance 2022-2026
Met en œuvre les orientations du PESL liées à la parentalité dont il / elle est référent-e	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les fiches actions. - Développer, animer, coordonner les projets en cours 	1e semestre 2023 Selon priorisation des actions
Accompagne la réalisation de tout objectif spécifique défini dans le cadre du PESL et de la CTG dans le domaine de la parentalité : <ul style="list-style-type: none"> - Conduite de diagnostic et animation de cette démarche de manière pérenne - Accompagnement de projets et des porteurs - Elaboration et mise en œuvre de démarches de formations, acculturation... 	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des données de diagnostic au regard des bilans N+1. - Référencer les interlocuteurs liés à la thématique et leur mission Définir les partenariats à établir autour des missions du PESL et en lien avec la continuité éducative. - Définir les modalités d'accompagnement des porteurs de projets. - Définir le projet parentalité de la collectivité. - Coordination des actions pour leur mise en œuvre. - Définir les besoins en formation des acteurs du territoire sur l'accompagnement à la parentalité et définir un plan de formation/acculturation. - Assurer une équité territoriale 	Annuel – 2nd trimestre 1er semestre 2023 1er semestre 2023 1er semestre 2023

	en termes d'offre d'accompagnement à la parentalité.	
Anime des réseaux thématiques, transversaux, intercommunaux : - Favoriser la coopération entre professionnels. - Assurer la circulation de l'information. - Accompagner des projets collectifs et actions transversales. - Favoriser les échanges de pratiques...	Développer un réseau parentalité.	
Organise, anime et assure le suivi de groupes spécifiques de travail liés à la thématique dont il /elle est référent-e		
Contribue à la cohérence des dispositifs dont il / elle est référent-e en lien avec le PESL	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les passerelles en interne par l'acculturation des équipes sur le soutien à la parentalité. - Travailler à la promotion de soutien à la parentalité avec les acteurs du territoire. 	
Accompagne l'innovation en proposant un appui méthodologique ou en initiant des démarches de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une veille sociale et juridique sur les nouveaux modèles parentaux. - Soutenir les expérimentations favorisant la continuité éducative. 	
Contribue à la dynamique d'évaluation permanente du PESL au titre de la thématique dont il / elle est référent-e	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les critères et indicateurs d'évaluation des fiches action liées à la parentalité - Faire une évaluation continue des besoins - Bilan annuel de l'activité transmis à la Caf 	<p>1er semestre 2023</p> <p>Au plus tard le 31 mars n + 1</p>



Feuille de route 1er semestre 2023*
Chargée de coopération thématique ACCES AUX DROITS ET
INCLUSION NUMERIQUE

NOM de la Chargée de coopération :

Nombre ETP sur la Fonction : 0,5 Etp

* La feuille de route sera retravaillée au 1er semestre 2023 avec la priorisation des fiches actions sur **la durée de la CTG**

Missions	Attendus	Échéance 2022-2026
Met en œuvre les orientations du PESL liées à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique dont il / elle est référent-e	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les fiches actions - Développer, animer, coordonner les projets en cours 	1e semestre 2023 Selon priorisation des actions
Accompagne la réalisation de tout objectif spécifique défini dans le cadre du PESL et de la CTG dans le domaine de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique : <ul style="list-style-type: none"> - Conduite de diagnostic et animation de cette démarche de manière pérenne - Accompagnement de projets et des porteurs Elaboration et mise en œuvre de démarches de formations, acculturation...	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des données de diagnostic au regard des bilans N+1 - Référencer les interlocuteurs liés à la thématique et leur mission - Définir les partenariats à établir autour des missions du PESL et en lien avec l'accès aux droits et l'inclusion numérique. - Définir les modalités d'accompagnement des acteurs du territoire. - Coordination des actions pour leur mise en œuvre. - Définir les besoins en formation des acteurs du territoire sur l'accès aux droits et l'inclusion numérique et définir un plan de formation/acculturation. 	Annuel – 2nd trimestre 1er semestre 2023 1er semestre 2023 1er semestre 2023
Anime des réseaux thématiques, transversaux, intercommunaux : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la coopération entre professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Animer et coordonner un réseau d'acteurs œuvrant à 	

<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la circulation de l'information - Accompagner des projets collectifs et actions transversales - Favoriser les échanges de pratiques... 	<p>l'accès aux droits et l'inclusion numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer le partenariat au regard des enjeux du PESL. 	
<p>Organise, anime et assure le suivi de groupes spécifiques de travail liés à la thématique dont il /elle est référent-e</p>		
<p>Contribue à la cohérence des dispositifs dont il / elle est référent-e en lien avec le PESL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les passerelles en interne - Travailler à la promotion des services œuvrant à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique avec les acteurs du territoire 	
<p>Accompagne l'innovation en proposant un appui méthodologique ou en initiant des démarches de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une veille sociale et juridique - Soutenir les expérimentations 	
<p>Contribue à la dynamique d'évaluation permanente du PESL au titre de la thématique dont il / elle est référent-e</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les critères et indicateurs d'évaluation des fiches action liées à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique. - Faire une évaluation continue des besoins. - Bilan annuel de l'activité transmis à la Caf. 	<p>1er semestre 2023</p> <p>Au plus tard le 31 mars n + 1</p>

ANNEXE 5 – Evaluation

Les critères et indicateurs d'évaluation seront co-élaborés avec les fiches actions sur le premier semestre 2023. Ils seront intégrés par avenant à la CTG, en 2023, avec les fiches actions.

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Affiché le

ID : 027-200066405-20221128-CC_DG_162_2022-DE

ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la *Communauté de communes Roumois Seine* en date du 28 Novembre 2022